AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-7-78010191

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : ~~50 F.~~ 60 F.

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX
Téléphone nº 66.21.32 Poste 571

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant P. JOURNET - Nº 534 A.D.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - La chaleur de la mi-Juillet a provoqué une recrudescence de l'activité du Carpocapse. Des oeufs ont été déposés qui vont arriver à éclosion ces prochains jours. Par conséquent :

- dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique, sauf le Nord, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, il y a lieu d'effectuer rapidement, s'il n'a pas été réalisé, le traitement conseillé dans le bulletin du 10 Juin qui ne concernait que les vergers sensibles au Carpocapse.

  Ce traitement doit également être exécuté dès maintenant dans les vergers moins sensibles.

- dans les vergers du département de la Vendée, un nouveau traitement doit être effectué dès réception de cette note.

- dans les vergers du Nord de la Loire-Atlantique, du Nord de la Sarthe et de la Mayenne, la protection doit être renouvelée dans les premiers jours de la semaine du 24 au 30 Juillet. Dans ces régions, ce traitement devra être exécuté avec beaucoup de soins, car il est possible que ce soit la dernière application dirigée contre le Carpocapse.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - De nouvelles taches sont susceptibles d'apparaître jusqu'à la fin de ce mois. Dans les vergers où des taches existent, les arboriculteurs doivent donc profiter du traitement dirigé contre le Carpocapse, pour assurer la protection contre les Tavelures.

ARAIGNEE ROUGE ET PUCERONS - L'activité de ces parasites demeure faible et, sauf très rares exceptions, il n'y a pas lieu d'intervenir contre eux.

PSYLLE DU POIRIER - On note une reprise d'activité de cet insecte. Des pontes ont été déposées et de jeunes larves sont déjà visibles. Cet insecte doit donc continuer d'être surveillé attentivement, une intervention ne se justifiant que dans les vergers suffisamment envahis.

VIGNE

MILDIOU - Malgré les pluies de Juin, le Mildiou n'a pas pris une forte extension, en raison des basses températures. La période sèche actuelle continue de limiter son développement. Par conséquent :

- dans les vignobles de la Loire-Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire, les faibles pluies d'orage du début de cette semaine ont pu provoquer quelques contaminations. La protection assurée par le traitement conseillé dans le bulletin du 29 Juin est devenue très insuffisante, un nouveau traitement doit donc être exécuté au début de la semaine du 24 au 30 Juillet.

- dans les vignobles de Maine-et-Loire (sauf le Muscadet) et de la Sarthe, et dans les vignobles de Vendée, il est inutile, pour l'instant, de renouveler la protection.

....

30

OIDIUM - Cette maladie rencontre actuellement des conditions favorables et les viticulteurs doivent s'en méfier. Ils devront profiter d'une belle journée pour effectuer un poudrage. Dans les vignobles sensibles à l'Oïdium, qui doivent être protégés contre le Mildiou, un fongicide anti-Oïdium devra être ajouté à la bouillie anti-Mildiou.

VERS DE LA GRAPPE - Le deuxième vol de la Cochylis et de l'Eudémis est commencé. Il est cependant beaucoup trop tôt pour intervenir.

MAIS

PYRALE - Le relèvement des températures a permis une légère reprise d'activité de la Pyrale. Toutefois, les papillons sont peu nombreux et les pontes très peu abondantes dans les cultures.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'intervenir contre cet insecte.

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire
PAYS DE LA LOIRE,

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 20 JUILLET 1978